



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2 novembre 2020

Dossier pédagogique pour organiser l'accueil des élèves en classe après l'assassinat de Samuel Paty

Second degré : collège, LP, LGT, BTS et CPGE

Note d'appui aux professeurs

Cette note a vocation à proposer aux professeurs enseignant en collège et en lycée des pistes de mise en œuvre pédagogique lors de l'accueil des élèves à partir du 2 novembre, à la suite de l'assassinat de Samuel Paty le 16 octobre 2020 et après les vacances scolaires.

Si le déroulé de cette journée marque l'unité de la communauté éducative autour des valeurs de l'École et de la République, il appartient aux professeurs de choisir les ressources et la démarche pédagogique, en fonction notamment de l'âge de leurs élèves.

Préambule

Face à l'ignominie de l'assassinat terroriste de Samuel Paty, il est important que l'ensemble de la communauté éducative puisse réagir dans l'unité, la fermeté, et la fidélité aux principes de l'école de la République. L'accueil des élèves, organisé dans une séquence pédagogique nationale, doit permettre de réaffirmer la force des valeurs de la République que sont la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité.

Les objectifs de cette matinée sont de :

- réaffirmer le rôle irremplaçable de l'École au cœur de la République et dans la transmission de ses valeurs ;
- faire comprendre le caractère permanent et inaliénable de la liberté d'expression au cœur de l'État de droit ;
- affirmer l'unité de la communauté éducative et la force du collectif républicain.

Le dossier pédagogique proposé a vocation à accompagner les professeurs dans l'accueil des élèves et dans la conduite de cet événement pédagogique fort. Il précise le déroulement de la matinée du 2 novembre et propose aux professeurs un ensemble complet comportant des éléments de fond, des démarches, des supports et des ressources pédagogiques pour permettre d'accueillir la parole des élèves, de conduire les échanges avec eux, de leur faire mesurer le rôle de l'éducation et des professeurs dans leur construction de futurs adultes et de leur faire prendre conscience de l'importance des libertés fondamentales, notamment de

la liberté d'expression.

Des éléments de réponses aux questions, qui seront nombreuses de la part des élèves, sont également mis à disposition.

Enfin, la matinée de 2 novembre ne doit pas constituer une matinée isolée, mais s'inscrire dans la perspective d'une formation aux valeurs de la République, qui passe notamment par les cours d'enseignement moral et civique, et implique tous les professeurs et l'ensemble des adultes de l'établissement.

Déroulement de la séance dans la classe

Rappel des faits concernant l'attentat du 16 octobre 2020

➤ Un professeur, Samuel Paty, exerçant au collège du Bois-d'Aulne de Conflans-Sainte-Honorine, a conduit un cours sur la liberté d'expression conformément au programme d'enseignement moral et civique auprès de ses classes de quatrième. Dans ce cadre, il a appuyé son étude sur des caricatures, dont des caricatures du journal satirique *Charlie Hebdo* représentant Mahomet.

➤ Le 16 octobre, Samuel Paty a été assassiné par un terroriste, se revendiquant de l'islamisme radical, à proximité de l'établissement scolaire.

➤ Une enquête confiée au parquet national antiterroriste est en cours afin de déterminer la responsabilité des différents protagonistes qui a conduit à ce drame.

À travers cet assassinat, ce sont l'École dans sa mission émancipatrice, la liberté de conscience, la liberté d'expression, le respect des opinions individuelles qui sont également attaqués. Face à cela, il est essentiel que prime un esprit de solidarité et de fraternité et que nous réaffirmions fermement les valeurs de la République, particulièrement au sein de l'École qui doit rester le lieu de formation à la liberté, l'égalité et la fraternité.

1 – Accueil des élèves

Après le rappel des événements tragiques, il est possible de répondre immédiatement aux premières questions et d'être à l'écoute des premières réactions des élèves lors de ce temps d'accueil. Le visionnage d'une vidéo ou la lecture d'un texte permettra de susciter les réflexions, de prendre un peu de distance et de partir collectivement sur une base commune. On peut également proposer aux élèves d'écrire leurs questions ou leurs remarques sur une feuille.

Tout au long de la séance, les professeurs peuvent utilement se référer au document fourni qui propose des éléments de réponse aux questions des élèves.

2 – Réflexion autour des valeurs de la République : points d'appui et d'attention

Outils possibles pour préparer ce temps de réflexion, quelques conseils pour le professeur :

- **Les points d'attention**
 - la démarche adoptée : installer un climat de confiance pour permettre l'expression des élèves tout en rappelant l'autorité de la loi, des principes républicains, de l'École et du professeur ;
 - l'attitude : faire référence à la loi ne signifie pas être moralisateur mais présenter le cadre arrêté par la collectivité et donner à réfléchir ;

- confronter savoir et croyance, c'est aider à pointer d'éventuelles confusions et à identifier des paradoxes ;
 - être attentif aux réactions pour distinguer position de principe, volonté d'opposition ou expression de mal être ;
 - être attentif à l'éventuelle expression d'un relativisme des valeurs mais ne pas développer une pratique systématique de l'autocritique.
- **Les aspects à considérer**
 - distance savoir/croyance
 - différence fait/opinion
 - les sphères privée/publique/intime et leur porosité dans un monde numérique
 - les identités construites/affichées/réelles... les identités numériques
 - le rapport soi/le ou les groupes/les autres
 - le rapport à la loi, son cadre et son rôle protecteur
 - la pratique numérique des jeunes et leur vécu
 - **Quelques définitions utiles (des développements complémentaires sont proposés plus bas), issues du Dictionnaire de l'académie française :**

Un fait est ce qui est arrivé, ce qui s'est produit dans des circonstances déterminées, ce qui a lieu ou a eu lieu réellement.

Une opinion est un sentiment, une idée, un point de vue, un jugement que l'on porte, sans que l'esprit le tienne pour assuré, sur une question donnée. Elle est subjective et s'oppose à la connaissance rationnelle et à la certitude objective de la science. Elle rassemble les idées, les croyances, les convictions d'ordre moral, politique ou religieux propres à un individu ou un groupe, et elle est à ce titre influencée par notre entourage familial, professionnel, amical, par les médias, les réseaux sociaux.

Les sentiments relèvent de la compréhension que l'on a de certaines choses sans le secours du raisonnement, de l'expérience ; ils reflètent une appréhension immédiate et subjective d'une réalité.

Une croyance est une conviction intime concernant l'existence d'un être, la réalité d'une situation ou la probabilité d'un événement. Présentant des degrés variés de certitude, elle peut s'opposer plus ou moins, selon son intensité, au savoir rationnel et à la vérité, et laisse donc une place variable au doute.

Une argumentation est un ensemble d'arguments développés pour prouver le bien-fondé d'une affirmation. Un argument est une affirmation raisonnée présentée à l'appui d'une démonstration.

Un attentat est une action violente et criminelle contre les personnes, les biens privés ou publics, les institutions.

La vérité est le caractère de ce qui est vrai, la conformité d'un propos avec un fait ; une vérité est conforme à ce qui est réel.

- **Rappel des valeurs et symboles de la République**
 - Les principes républicains : la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité,

- L'organisation démocratique: la démocratie, l'État de droit, la séparation des pouvoirs,
- La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et la Constitution,
- La nation et ses symboles (hymne, drapeau, Marianne, le 14 juillet).

La laïcité est un principe constitutionnel qui pose et organise l'égalité de traitement de toutes les options spirituelles, leur liberté d'expression et leur coexistence dans le respect de la loi et du droit. Elle a pour fondement le refus de l'assujettissement du politique au religieux, et réciproquement, et en organise le dialogue dans la reconnaissance du pluralisme religieux et de la neutralité de l'État vis-à-vis des Églises (définition donnée par le Conseil d'État dans son rapport consacré à la laïcité)

3. Préparation de la minute de silence

Rappeler :

- Le sens de la minute de silence: symbolique, respect, recueillement, partage de la peine,
- Les modalités,
- Le comportement exemplaire à adopter.

Ressources

1 – Les ressources d'appui et l'approfondissement des notions

Deux types de ressources sont mis à disposition des enseignants :

- Des pastilles vidéos,
- Des textes et des documents iconographiques.

Chaque enseignant, peut, comme il le souhaite s'appuyer sur l'un des textes proposés ou sur [une ou deux pastilles vidéos enregistrées pour l'occasion](#) pour concevoir la séance pédagogique.

Il conçoit, à partir de l'extrait vidéo, du texte ou du document iconographique qu'il a choisi, une séance qui articule compréhension et appropriation des élèves par un travail d'explication et d'analyse suivi d'une activité de production, d'expression orale, écrite, artistique, etc.

Ce temps permet aux élèves d'approfondir une notion « fragile » ou sur laquelle le professeur souhaite mettre l'accent. La liste proposée d'activités offre autant de possibilités pédagogiques dont chaque professeur pourra se saisir en fonction de la situation de l'établissement, de la relation avec les élèves, des notions antérieures déjà abordées avec les élèves, etc.

2– Activités possibles de production, d'expression et de créativité

En complément de l'analyse de texte ou de vidéo, des activités peuvent être intégrées à la séance. Elles peuvent également constituer une amorce et être prolongées au cours d'autres séances dans la perspective du 9 décembre (journée de la laïcité).

Propositions :

- **Le mur d'expression** : il s'agit d'utiliser un support vierge (tableau blanc, affiche, etc.) afin que les élèves puissent y noter leurs émotions, leurs réflexions, leurs idées sous la forme qu'ils choisissent (dessin, mots, calligramme, poème, etc.).
- **Une affiche, un visuel d'expression** : une image, une phrase, un graphisme...
- **La devise** : des lettres qui composent la devise, photocopiées en format A3 sur lesquelles, une lettre par petits groupes, les élèves dédicacent et rédigent ce que le mot leur évoque, ce qu'ils souhaitent formuler...
- **Une lettre** : lecture de la lettre d'Albert Camus à son instituteur monsieur Germain. Puis demander aux élèves de réaliser un écrit en hommage à un ou une professeur(e) qui a compté pour eux. Ce peut être un professeur des écoles ou du collège. (*On pourra demander aux élèves de ne pas nommer le professeur en question.*)

Chaque professeur pourra se saisir de ces propositions pédagogiques en fonction de la situation de l'établissement, de la relation avec les élèves, des notions antérieures déjà abordées avec les élèves, etc.

3. Comment recueillir et écouter la parole des élèves ?

Savoir accueillir la parole des élèves après un attentat

<https://eduscol.education.fr/cid128416/savoir-accueillir-parole-des-eleves-apres-attentat.html>

Cette page permet d'apporter des réponses aux différents besoins :

- Comment organiser le dialogue avec les élèves ?
- Éviter la désinformation et les théories conspirationnistes,
- Quelques principes pour aborder une actualité violente avec les élèves,
- Repères pour agir à l'école primaire,
- Construire la réflexion et organiser le débat au collège et au lycée.

Quelques principes

- Moduler son attitude pédagogique selon l'âge des élèves ;
- Accueillir l'expression de l'émotion des élèves, sans sous-estimer, y compris chez les plus jeunes, leur capacité à saisir la gravité des situations ;
- Être vigilant aux manifestations y compris non verbales de sentiments de peur, d'incompréhension, d'injustice, de révolte ;
- Rassurer les plus jeunes élèves : l'école est un espace protégé ; l'évènement s'est déroulé dans un lieu et un temps circonscrit, même si les médias en parlent et diffusent plusieurs fois les images ;
- Être attentif au « niveau de connaissance » que les élèves ont de l'évènement : certains élèves peuvent n'avoir que des éléments partiels, voire erronés, provenant de sources variées ; d'autres auront entendu des commentaires partiels et militants. Il faut aider à clarifier les termes entendus et répétés.
- Respecter la sensibilité des élèves (le sentiment de peur, d'incompréhension, d'injustice, de révolte...);
- Respecter l'émotion de la communauté éducative et s'appliquer à la mettre à distance ;
- Construire une réflexion problématisée, par-delà le seul évènement, qui s'inscrit dans le cadre des programmes d'enseignement (enseignement moral et civique, littérature, histoire, arts...) ; définir en équipe pédagogique les actions envisagées, en prenant appui sur tous les acteurs de la communauté éducative ;
- Informer les responsables légaux, pour les élèves les plus jeunes, des actions pédagogiques entreprises.

Comment organiser le dialogue avec les élèves ?

Ressource Eduscol sur quelques principes pour aborder la médiatisation d'un évènement violent avec les élèves en ligne sur le site EMC-Parcours citoyen :

<https://enseignement-moral-civique-pedagogie.web.ac-grenoble.fr/content/une-attitude-enseignante-avoir>

Quelques conseils

La pédopsychiatre Catherine Jusselme propose les conseils suivants en fonction de l'âge des enfants :

✓ « Les adolescents sont eux exposés à l'information très directement via Internet et les réseaux sociaux. Plus ils sont informés, plus il est nécessaire d'être présent auprès d'eux. Il faut les aider à cadrer leurs réactions et redonner des informations simples sur la loi qui protège la liberté d'expression et pose l'interdit du meurtre ainsi que la nécessité d'être solidaires face à un évènement d'une telle violence qu'elle peut entraîner des réactions en chaîne. Il est important qu'ils sentent que les adultes sont des soutiens solides, tant dans la famille qu'à l'école.

✓ Certains peuvent être confrontés à des propos violents d'autres adolescents autour d'eux ou sur les réseaux sociaux. S'ils vous rapportent ces propos, il faut les assurer que la réponse n'est pas dans cette spirale de la violence et signaler éventuellement ces comportements au collège ou au lycée. Ce sont aux adultes de régler ces questions, pas à eux. Enfin, il ne faut pas les laisser seuls confrontés à toutes les images auxquelles ils ont accès si facilement sur leurs

téléphones, leurs ordinateurs ou à la télévision. Ce flot d'images peut être très angoissant et les enfermer dans une vision très dégradée de la vie en société. Aidez-les à faire autre chose et à discuter. »

Ressources complémentaires

Ces ressources peuvent être utiles en amont de la séance, ou pour prolongement du travail avec les élèves, par exemple dans l'optique de la journée de la laïcité (9 décembre).

Quelques éléments et définitions théoriques

La laïcité

La Charte de la laïcité à l'école, publiée en septembre 2013, est un texte qui explicite le sens et les enjeux du principe de laïcité, ainsi que sa solidarité avec les valeurs exprimées dans la devise de la République : la liberté, l'égalité et la fraternité. Ses quinze articles offrent une base de réflexion et d'action pour mener auprès des élèves une pédagogie de la laïcité. Toutes les initiatives mettant en œuvre les valeurs et principes éthiques qui y sont énoncés, notamment la culture du respect et de la compréhension de l'autre, ainsi que le rejet de toutes les discriminations et de toutes les violences, sont encouragées.

- https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Actu_2013/06/2/charte_de_la_laicite_comentee_270062.pdf
- Vidéo et site sur l'explication de la charte (plutôt pour les enseignants): <https://www.reseau-canope.fr/les-valeurs-de-la-republique/eduquer-a-la-laicite.html>
- Un portail de ressources accessibles sur CANOPE <https://www.reseau-canope.fr/les-valeurs-de-la-republique.html>
- Retrouver des ressources sur la laïcité sur le site académique EMC-Parcours citoyen <https://enseignement-moral-civique-pedagogie.web.ac-grenoble.fr/la-laicite>
- <https://eduscol.education.fr/cid46673/ressources-nationales.html>

La laïcité est un principe de la constitution de la V^e République (1958), inscrit dans son article premier : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.

La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. »

La laïcité garantit la liberté de conscience et protège la liberté de croire, de ne pas croire et de changer de conviction (pour chacune et chacun). Elle permet à chacun de choisir ses convictions religieuses ou philosophiques. Les dispositions prises pour appliquer le principe de laïcité dans les diverses instances de la sphère publique traduisent ce projet d'émancipation de tous les êtres humains. Elles assurent la liberté de conscience et l'égalité en droits de chacun et permettent la fraternité entre tous. La laïcité interdit à quiconque de se prévaloir de ses croyances religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant les relations entre collectivités publiques et particuliers. La loi démocratique prime les lois religieuses. À l'École, ces dispositions reposent sur la distinction du savoir assuré par la communauté éducative et des croyances laissées à la liberté de chacun.

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Valeurs_republicaines/06/8/202010-Vademecum-Laicite-WEB_1338068.pdf

La liberté, la liberté d'expression, les libertés

La liberté d'expression

- <https://eduscol.education.fr/cid85297/liberte-de-conscience-liberte-d-expression-outils-pedagogiques-pour-refle-%20chir-avec-les-eleves.html>

- <https://www.lumni.fr/video/la-liberte-d-expression-et-ses-limites>
- <https://eduscol.education.fr/cid154212/la-liberte-d-expression.html>
- <https://www.lumni.fr/video/c-est-quoi-la-liberte-d-expression-1-jour-1-question>

La liberté d'expression est consacrée parmi les « droits naturels et imprescriptibles de l'homme » dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, plus précisément dans son article 11 qui en définit l'importance, le périmètre et les enjeux : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi ».

Derrière cet article se retrouvent tous les enjeux liés à la liberté d'expression : depuis ce texte fondateur, nos sociétés ont eu à arbitrer entre la nécessité que cette liberté s'exprime pour chacun et en toutes circonstances pour garantir le pluralisme sans lequel elle n'existe pas et la question des limites à lui donner pour éviter des dérives violentes, sectaires et finalement liberticides.

L'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 définit quant à lui la liberté d'opinion et d'expression comme « le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen que ce soit ». Apprendre aux élèves à mesurer la portée de la liberté d'expression et d'opinion passe notamment par la prise de conscience de la portée de leurs paroles et la confrontation de leur jugement à celui d'autrui.

Les usages d'Internet peuvent être un champ fertile de réflexion sur ce sujet (avec exemples d'activités possibles)

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Actualites/41/6/Ensemble_defendons_la_liberte_1330416.pdf

La liberté de la presse

La contribution essentielle de la presse au débat démocratique et les conditions de son pluralisme sont encadrées par la loi du 29 juillet 1881, texte fondateur de la liberté de la presse, les ordonnances du 2 novembre 1945 et les lois du 23 octobre 1984 et des 1^{er} août et 27 novembre 1986. Ces textes fixent les règles et les procédures de nature à concilier liberté d'expression, respect des droits fondamentaux de la personne (droit à l'image, respect de la vie privée, de l'honneur et de la réputation, présomption d'innocence...) et protection de l'ordre public.

La liberté de la presse, définie dans la loi du 29 juillet 1881, s'applique à toute publication. Les infractions prévues s'appliquent aux excès de la liberté d'expression, qu'ils soient le fait des médias professionnels ou non :

- L'injure ;
- La diffamation ;
- Les provocations à la discrimination, à la haine ou à la violence.

Blasphème, diffamation, discrimination

Le blasphème est entendu comme « toute parole qui outrage la divinité, qui insulte la religion » selon le *Dictionnaire du droit des religions* (CNRS éditions).

En droit français, il n'existe aucune incrimination punissant le blasphème, c'est-à-dire aucune infraction sanctionnant les atteintes aux divinités, dogmes, croyances ou symboles religieux.

Le blasphème ne doit pas être confondu avec la diffamation, qui est punie par la loi. C'est la loi du 29 juillet 1881 (article 29) qui codifie le délit de diffamation comme « toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé est une diffamation », et donc possiblement à une personne en raison de sa religion.

De la même manière, les provocations à la discrimination, à la haine ou à la violence sont punies par l'article 24 : cinq ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende pour ceux qui «

auront provoqué à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ».

<https://www.lumni.fr/video/ca-veut-dire-quoi-le-blaspheme#containerType=program&containerSlug=les-cles-des-medias>

La liberté de conscience

La laïcité garantit la liberté de conscience de tous les citoyens. Elle est également définie dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et dans l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1848).

Une définition et une présentation de ses deux dimensions juridiques, religieuse et laïque, sur le site du Conseil constitutionnel: <https://www.conseil-constitutionnel.fr/la-constitution/la-liberte-de-conscience>

2. La place de l'École dans la République

Apprendre à respecter autrui

Il s'agit d'une des trois finalités de l'enseignement moral et civique, d'un des quatre savoirs fondamentaux avec lire, écrire, compter pour la scolarité obligatoire.

<https://enseignement-moral-civique-pedagogie.web.ac-grenoble.fr/reflechir-autour-de-la-notion-de-respecter-autrui>

Quelques rappels sur le sens de l'École en France

Le sens de l'école dans le code de l'éducation

Article L111-1

Tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser.

Article L111-2

Tout enfant a droit à une formation scolaire qui, complétant l'action de sa famille, concourt à son éducation. La formation scolaire favorise l'épanouissement de l'enfant, lui permet d'acquérir une culture, le prépare à la vie professionnelle et à l'exercice de ses responsabilités d'homme ou de femme et de citoyen ou de citoyenne. Elle prépare à l'éducation et à la formation tout au long de la vie. Elle favorise également l'éducation manuelle. Elle développe les connaissances, les compétences et la culture nécessaires à l'exercice de la citoyenneté dans la société contemporaine de l'information et de la communication. Elle favorise l'esprit d'initiative et l'esprit d'équipe, notamment par l'activité physique et sportive. Les familles sont associées à l'accomplissement de ces missions. Pour favoriser l'égalité des chances, des dispositions appropriées rendent possible l'accès de chacun, en fonction de ses aptitudes et de ses besoins particuliers, aux différents types ou niveaux de la formation scolaire. L'État garantit le respect de la personnalité de l'enfant et de l'action éducative des familles.

La mission de l'École dans le code de l'éducation

Article L111-1

« Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. Par son organisation et ses méthodes, comme par la formation des maîtres qui y enseignent, il favorise la coopération entre les élèves.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les personnels mettent en œuvre ces valeurs. »

Le sens de l'École dans la constitution du 4 octobre 1958

Préambule de la constitution du 27 octobre 1946

10. La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement.

13. La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture...

Autres ressources pédagogiques

- <https://www.lumni.fr/video/l-ecole-de-la-republique> plutôt à destination des 6^e
Le diaporama support :
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Lumni-complementaires/64/1/CM2-Histoire-EcoleJulesFerry_1311641.pptx
- Au cycle 4 (cours initial de 4^e) <https://www.lumni.fr/video/la-iiiie-republique-et-lecole>
Le diaporama support :
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Lumni-20au24avril/00/6/0421-College-Histoire-4e-IIIeRepubliqueEcole-diaporama_1276006.pdf
Le plan de cours : https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Lumni-20au24avril/98/2/0421-College-Histoire-4e-IIIeRepubliqueEcole-planducours_1275982.docx

3. Sur la liberté d'expression

Ressources éducol

Page sur la liberté d'expression : <https://eduscol.education.fr/cid154212/la-liberte-d-expression.html>

Ressources d'accompagnement (de lycée, mais dont les contenus comportent des mises au point et des cadrages sur les libertés utiles pour les professeurs de collège) :

- du thème d'EMC en 2nde GT : « Des libertés pour la liberté »
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/EMC/52/6/RA19_Lycees_GT_2nde_EMC_libertes_1180526.pdf
- du thème d'EMC en 2nde professionnelle et CAP : « La liberté, nos libertés, ma liberté »
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/EMC/31/9/RA20_Lycees_P_CAP2_EMC_T_HEME_1_Liberte_nos_libertes_ma_liberte_1256319.pdf

Autres ressources

Une présentation sur le site de Réseau Canopé de la valeur de liberté : définition, ressources.

<https://www.reseau-canope.fr/les-valeurs-de-la-republique/liberte.html>

Des vidéos Lumni sur

- la liberté d'expression et ses limites <https://www.lumni.fr/video/la-liberte-d-expression-et-ses-limites>
- La fabrique du mensonge et les *fake news* <https://www.lumni.fr/programme/la-fabrique-du-mensonge>
- La devise liberté, égalité, fraternité <https://www.lumni.fr/video/la-devise-liberte-egalite-fraternite>
- Internet et ses dangers pour la vérité <https://www.lumni.fr/video/post-verite-et-theories-du-complot-la-verite-en-danger-sur-internet#containerType=program&containerSlug=les-cles-du-numerique>

Une définition de la liberté d'expression sur le site de France Info

https://www.francetvinfo.fr/culture/patrimoine/histoire/video-decryptage-c-est-quoi-la-liberte-d-expression_4150637.html

Des ressources de la BnF :

<http://expositions.bnf.fr/presse/pedago/02.htm>

<https://catalogue.bnf.fr//ark:/12148/cb342889997.public>

<https://www.retronews.fr/video/quest-ce-que-la-liberte-de-la-presse>

Mettre en évidence les combats pour la défense de la liberté d'expression

Le site de Reporters sans frontières propose une série de films sur le thème liberté d'expression. https://rsf.org/index.php?id_article=2252

Le site d'Amnesty International

https://www.amnesty.fr/liberte-d-expression?gclid=CjwKCAjw_sn8BRBrEiwAnUGJDUTy6sZAKf_glfatTQQ0MMwptq6IV1qIZGUTPL3qGIMEKyDiCWORjxoCcmsQAvD_BwE

4. Sur la laïcité

Ressources éducol

- La laïcité: outils et ressources <https://eduscol.education.fr/cid46673/ressources-nationales.html>
- L'enseignement des faits religieux <https://eduscol.education.fr/cid46675/l-enseignement-des-faits-religieux.html>
- La Charte de la laïcité commentée https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Actu_2013/06/2/charte_de_la_laicite_commentee_270062.pdf
- Le thème d'EMC en 2nde professionnelle sur la laïcité (ressource de lycée, mais dont les contenus comportent des mises au point et des cadrages utiles pour les professeurs de collège) https://cache.media.eduscol.education.fr/file/EMC/32/0/RA20_Lycees_P_CAP2_EMCT_HEME_2_LAICITE_1256320.pdf

Autres ressources

Une présentation sur le site de Réseau Canopé du principe de laïcité : définition, ressources. <https://www.reseau-canope.fr/les-valeurs-de-la-republique/laicite.html>

Un ensemble de ressources de l'académie de Grenoble <https://enseignement-moral-civique-pedagogie.web.ac-grenoble.fr/la-laicite>

Des ressources Lumni pour comprendre la laïcité (<https://www.lumni.fr/dossier/la-laicite>) et une vidéo sur « la laïcité, un concept à géométrie variable » (<https://www.lumni.fr/video/la-laicite-un-concept-a-geometrie-variable>), et une mise au point sur les laïcités dans le monde (<https://www.lumni.fr/article/la-laicite-dans-le-monde-exemples>).

Un dossier de la BNF sur la laïcité <http://classes.bnf.fr/laicite/>

5. Sur le rôle de l'éducation et de l'école

Cours en ligne Lumni

- L'école de la République, cycle 3 et 5^e: la [vidéo](#), le [diaporama support](#)
- La III^e République et l'école, 4^e et 3^e: la [vidéo](#), le [diaporama support](#), le [plan de cours](#)
- Voltaire et l'Europe des Lumières: la [vidéo](#), le [diaporama support](#), le [plan de cours](#)

Une analyse du site L'Histoire par l'image sur le modèle de l'instruction républicaine <https://histoire-image.org/fr/etudes/modele-instruction-republicaine>